Soixantième année. - N ° 39 A Jeudi 26 février 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2137

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

495 062 366 RCS Evry.
CORPO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 643673.00 EUR.
Adresse : 1 et 3, Rue René Clair, 91350 Grigny.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU TRAITÉ DE FUSION SIMPLIFIÉE ENTRE LES SOUSSIGNÉES : La Société ECF, Société par actions simplifiée, au capital de 10 587 462,86 euros, dont le siège social est situé : 1-3, rue René Clair à Grigny (91350) , immatriculée au R.C.S. d'Évry sous le numéro 582 012 936, Représentée par sa Présidente, la société ECF Bidco, société par actions simplifiée au capital de 455 658 120,00 euros, dont le siège social est situé : 1-3 rue René Clair à Grigny (91350), immatriculée au R.C.S. d'Évry sous le numéro 952 919 652, Représentée par Monsieur Arnaud Louet, en sa qualité de Directeur Général, ci-après désignée « ECF » ou « Société Absorbante » d'une part, ET : La Société CORPO, Société par actions simplifiée, au capital 643 673 euros, dont le siège social est situé : 1-3, rue René Clair à Grigny (91350), immatriculée au R.C.S. d'Évry sous le numéro 495 062 366, Représentée par sa Présidente, la société ECF Bidco, société par actions simplifiée au capital de 455 658 120,00 euros, dont le siège social est situé : 1-3 rue René Clair à Grigny (91350), immatriculée au R.C.S. d'Évry sous le numéro 952 919 652, Représentée par Monsieur Arnaud Louet, en sa qualité de Directeur Général, ci-après désignée « CORPO » ou « Société Absorbée » d'autre part, 1. Apport – Fusion par la Société CORPO à la Société ECF . 2. Les éléments de l'actif et du passif de la Société CORPO dont la transmission à la Société ECF est prévue sont évalués à : -Montant de l'actif : 709.880,68 euros (sept cent neuf mille huit cent quatre-vingts euros et soixante-huit centimes) -Montant du passif : -2.414.483,77 euros (moins deux millions quatre cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-trois euros et soixante-dix-sept centimes). -Actif net apporté : -1.704.603,09 euros (moins un million sept cent quatre mille six cent trois euros et neuf centimes) La totalité du capital de la société absorbée étant détenue par la société absorbante, il ne sera pas procédé à la détermination d'une parité d'échange, la totalité des actions représentant cette situation capitalistique ne devant pas être modifiée jusqu'à la date de réalisation de la fusion. La fusion simplifiée n'entraîne pas d'augmentation de capital et la société absorbée se trouvera dissoute du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. 3. Dépôt du projet de traité de fusion Le projet de traité de fusion établi le 19 février 2026 a été déposé : -au greffe du tribunal de commerce d'Évry, le 20 février 2026, au nom de la société ECF, la société absorbante ; -au greffe du tribunal de commerce d'Évry, le 20 février 2026, au nom de la société CORPO, la société absorbée..